



## Communiqué de Presse

**Tunisie : La Cour d'appel de Tunis rend justice à Myriam en condamnant deux agents de l'ordre à 15 ans d'emprisonnement pour crime de viol.**

**Tunis (Tunisie), le 21 novembre 2014**

Le 20 novembre 2014, la Cour d'appel de Tunis a rendu un verdict condamnant deux agents des forces de l'ordre à des peines d'emprisonnement de 15 ans fermes pour crime de viol au lieu des 7 ans prononcés en première instance le 31 mars 2014 et à 2 ans d'emprisonnement pour un troisième agent pour avoir extorqué de l'argent.

Cette aggravation de la peine, concernant les auteurs du crime de viol, est à la hauteur des attentes de la victime, Myriam Ben Mohamed, qui a pu résister aux harcèlements et tentatives d'intimidations faisant ainsi preuve de courage dans la défense de ses droits.

« Ce long combat a été couronné par une justice rendue à la victime dans l'espoir que ce verdict soit un précédent et une référence judiciaire pour tout procès impliquant des agents chargés de l'application de la loi soupçonnés d'avoir commis un crime », avait déclaré Gabriele Reiter, directrice du bureau de l'OMCT à Tunis.

L'OMCT considère que l'affaire de Myriam a été bien traitée par la Cour d'appel de Tunis dans l'attente que l'intéressée puisse avoir réparation civile du préjudice qu'elle a subi et dans l'espoir que la cause de chaque victime puisse être entendue en justice et que les auteurs des infractions soient traduits et jugés pour les actes qu'ils auraient commis.

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**  
**OMCT, Halim Meddeb, hm@omct.org, +216 23 660 689**